



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 30 mars 2021

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|--------------------|-----------|
| EN EXERCICE | 25 |
| PRESENTS | 15 |
| VOTANTS | 20 |

DATE DE LA
CONVOCAION

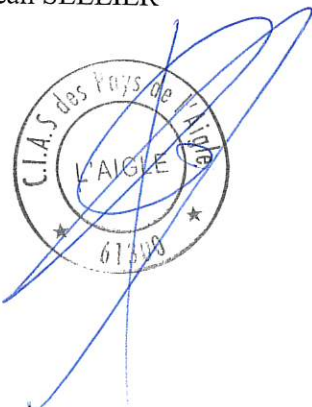
23/03/2021

OBJET

Modalité des réunions à
distance du Conseil
d'Administration dans le
contexte de l'Etat d'Urgence
Sanitaire.

Acte rendu exécutoire après
publication le
09 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



L'an deux mil vingt et un, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-trois mars se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Jean SELLIER.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Hugo DUPONT, Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Fleur GOSSELIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Michel MAROT, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER.

Pouvoirs : Paule GOUIN donne pouvoir à Michel MAROT
Jean-Guy GRANDIN donne pouvoir à Jean SELLIER
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jacqueline ROSSET donne pouvoir à Jean SELLIER
Sophie THERY donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Paule GOUIN, Jean-Guy GRANDIN, Abdellah LHESSANI, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAUT, Jacqueline ROSSET, Ophélie SABBAHI, Gaëlle TELLIER, Sophie THERY.

Absents : Richard ROUSSEAU.

Au vu du contexte sanitaire, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, que quand la présence d'un membre ne s'avère pas possible, ce dernier peut assister au Conseil d'Administration, en visio-conférence.

L'outil Zoom sera utilisé pour l'organisation de la réunion du Conseil d'Administration en visioconférence. Le mode d'accès se fera par le lien URL envoyé sur les messageries et sur la convocation des membres afin de se connecter. Chaque participant en visioconférence Zoom sera identifié par l'appel nominal réalisé en début de séance.

Lors des réunions à distance, le vote des délibérations aura lieu par appel nominal ainsi que lors de la première réunion pour la présente délibération.

Le procès-verbal des réunions reprendra notamment, sous forme synthétique, les noms des membres présents, absents, excusés ou non, le nom des membres ayant donné procuration avec indication du mandataire, le nom des différents intervenants et le sens des votes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de valider les modalités suivantes :

- L'outil Zoom sera utilisé pour l'organisation de la réunion du Conseil d'Administration en visioconférence.
- Le mode d'accès se fera par lien URL envoyé sur les messageries et les convocations des membres afin de se connecter. Chaque participant en visioconférence Zoom sera identifié par l'appel nominal réalisé en début de séance.
- Lors des réunions à distance, le vote des délibérations aura lieu par appel nominal ainsi que lors de la première réunion pour la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20210330-2021-03-30-032-AI
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021